

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

ENFIN, UN DÉBUT DE RÉPONSE

Saisi par UNITÉ SGP POLICE, Le Ministre de l'Intérieur répond à certaines de nos interrogations.



Le Ministre de l'Intérieur : « Les agents pourront effectivement prendre des temps de repos à partir de ce compte, dès lors que leur compte actif sera inférieur ou égal à 160 heures »



Pour UNITÉ SGP POLICE : Les heures du compte historique doivent pouvoir être prises au titre de congés **non limités à 31 jours**



Le Ministre de l'Intérieur : « Le reliquat d'heures du compte historique devrait par ailleurs faire l'objet d'un dispositif d'indemnisation »



Pour UNITÉ SGP POLICE : L'indemnisation doit être uniquement au **choix de l'agent** et conserver son **principe de défiscalisation**



Le Ministre de l'Intérieur : « Les heures supplémentaires générées en flux seront ainsi indemnisées à hauteur de l'enveloppe budgétaire »



Pour UNITÉ SGP POLICE : Le paiement des flux (ISSFA) doit être **encadré par une instruction stricte**. Il ne peut s'agir d'un outil managérial



Le Ministre de l'Intérieur : « J'ai chargé la direction générale de la police nationale de me faire des propositions... en intégrant les pistes de réflexion des organisations syndicales représentatives »



Pour UNITÉ SGP POLICE : **La règle doit être le choix de l'agent**

- Paiement des services supplémentaires défiscalisés (ISSFA - Décret 2000-194 du 3 mars 2000)
- Revalorisation du taux
- Prise des heures en congés (départ anticipé par ex.)
- Validation de trimestres de bonification retraite

UN PREMIER PAS BIEN INSUFFISANT POUR UN DOSSIER AUSSI IMPORTANT

UNITÉ SGP
POLICE
FSMI FO



100% Gradés, Gardiens,
ADS et PATS

25-11-2019